

Réunion de Conseil Municipal

Vendredi 28 mars 2014

Présents : Laurence BIWERSI-PATOIS, Bernard BROGNARD, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Arnaud FORTIN, Anne-Lise GASNER, Emmanuel GREMAUD, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER, Myriam VIENOT et Franck VILLEMAIN

Excusés :

Secrétaire de séance : Arnaud FORTIN

=====

1. Election du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7, considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Franck VILLEMAIN : 13 voix

Laurence BIWERSI-PATOIS : 2 voix

Franck VILLEMAIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire

2. Création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2, considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité décide de la création de 4 postes d'adjoints.

1. Election des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7-1, considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1° adjoint :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Jean-Michel TOURNIER : 14 voix

Laurence BIWERSI-PATOIS : 1 voix

Jean-Michel TOURNIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1° adjoint

2° adjoint :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Victor PEREIRA-MATEUS : 11 voix

Laurence BIWERSI-PATOIS : 2 voix

Bernard BROGNARD : 1 voix

Victor PEREIRA-MATEUS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2° adjoint

3° adjoint :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Ludovic LAMBERT : 11 voix

Laurence BIWERSI-PATOIS : 2 voix

Bernard BROGNARD : 1 voix

Ludovic LAMBERT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3° adjoint

4° adjoint :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Emmanuel GREMAUD : 9 voix

Laurence BIWERSI-PATOIS : 2 voix

Bernard BROGNARD : 2 voix

Emmanuel GREMAUD, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4° adjoint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15